

Fiche relative aux classes relais
Enquête INRP et DPD
Année scolaire 1998-1999

Au regard des études conduites par l'INRP et la direction de la programmation et du développement, la présente fiche a pour objet de dresser un état des lieux, s'agissant des publics accueillis, d'indiquer les éléments principaux d'appréciation du fonctionnement des classes relais et d'en préciser les perspectives.

- **Des publics d'élèves majoritairement masculins âgés en moyenne de plus de 14 ans, en voie de déscolarisation et dont l'accès en classe relais est largement motivé par un comportement perturbateur.**

Selon l'INRP, 78% des élèves accueillis sont des garçons, les filles représentent 22%. Ces dernières sont toutefois plus âgées que les garçons (seulement 8% des filles ont moins de 14 ans alors que c'est le cas de 21% des garçons). La forte proportion de garçons peut s'expliquer par le comportement perturbateur des élèves masculins, les filles, en situation d'échec scolaire, manifestent une déscolarisation souvent plus passive.

En dépit de leurs âges élevés, ces élèves viennent surtout des niveaux de 5^{ème} et de 4^{ème} générales. 80% des élèves étaient en voie de déscolarisation et, selon la DPD, 29% d'entre eux étaient en situation d'absentéisme chronique ou de déscolarisation. Selon l'INRP, dont le champ d'investigation a concerné des classes relais en phase de maturité et fortement impliquées dans un partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse, 20% des élèves étaient complètement déscolarisés avant leur admission dans le dispositif. Les jeunes sous mesure éducative sont plus nombreux dans l'enquête INRP (60%) que dans celle de la DPD (53%). Ce léger différentiel s'explique là encore par le choix d'investigation qualitative, indiqué ci-dessus, opéré par l'INRP. Celui-ci estime que 30% des jeunes sous mesure sont, avant leur admission en classe relais, en situation de déscolarisation totale.

Les raisons qui motivent l'admission en classe relais résident dans le comportement violent et perturbateur des élèves, l'absentéisme chronique voire la déscolarisation, l'insuffisance des résultats scolaires étant une cause rarement évoquée. Cependant, la plupart des élèves sont en situation d'échec scolaire.

- **Un bilan de fonctionnement globalement positif**

➔ **Une nette amélioration des comportements....**

Il convient de noter une amélioration sensible des comportements des jeunes lors de leur séjour laquelle s'estompe lors de leur affectation ultérieure dans une classe banale. En revanche, les équipes sont partagées s'agissant de l'évolution des acquis scolaires des élèves lors de leur séjour en classe relais (49% des équipes estiment que les élèves ont progressé sur le plan scolaire de manière assez voire très satisfaisante, 40% sont d'un avis opposé). Cependant, les enseignants des établissements de retour émettent de fortes réserves quant à l'amélioration des performances scolaires.

➔ **...mais les acquis scolaires demeurent déficients**

Ce déficit de performance peut s'expliquer par le faible niveau scolaire initial des jeunes concernés (20% des élèves de 3^{ème} sont jugés avoir un niveau de 6^{ème} ou de primaire dans l'apprentissage de l'écrit). En tout état de cause, les équipes pédagogiques des classes relais expriment parfois leurs difficultés à remobiliser les jeunes sur les savoirs scolaires.

Elles expriment aussi de fortes demandes en matière de renforcement des effectifs de personnels, d'accompagnement et de soutien et soulignent un partenariat insuffisant avec les collèges d'origine, ceux de réaffectation et les services de la protection judiciaire de la jeunesse. Tous ces éléments peuvent concourir à faire de ces dispositifs, des lieux de relégation. L'enquête réalisée par l'INRP démontre que lorsqu'un partenariat fort existe, les équipes fonctionnent mieux.

- **Quel devenir pour les élèves ?**

A la sortie de leur séjour en classes relais, **près des trois quarts des élèves ont été rescolarisés** dans un cursus ordinaire de formation. Toutefois, les effets bénéfiques du séjour sont obérés par la réapparition de difficultés récurrentes.

La question de l'après classe relais se pose donc avec acuité.

L'enquête conduite par l'INRP sur le devenir des jeunes 1 an après leur séjour en classe relais apporte un éclairage riche d'enseignements. L'étude porte sur 23 sites ayant atteint une certaine maturité en matière de fonctionnement. et concerne 358 élèves. Les résultats sont encourageants dans la mesure où 65% des élèves sont suivis par une institution. La mise en place d'un réseau avec les établissements concourt probablement au maintien dans une scolarité. Toutefois, les jeunes en très grande difficulté, bénéficiaires d'un séjour long en classe relais sont moins fréquemment scolarisables en collège. Pour eux, la classe relais constitue une structure de repérage et de diagnostic permettant majoritairement des orientations d'apprentissage professionnel. En outre, la disparition des classes technologiques et d'insertion prive les équipes pédagogiques de solutions pour les 15-16 ans d'où un retour obligé en collège. A titre d'illustration, les « décrochages » scolaires se réalisent de manière plus importante au collège que dans les formations professionnelles (CAP, BEP ou apprentissage). Ceci peut s'expliquer par la qualité d'accompagnement des enseignants de lycée professionnel, plus attentifs à des publics difficiles que leurs homologues certifiés. **Ponctuellement, la mise en place de plate forme relais entre collège et lycées professionnels pourrait conforter cette progression.** Un certain nombre d'expériences sont sur ce sujet en cours, les apprentissages, appuyés sur un projet professionnel, pouvant être de nature à remotiver les jeunes.

En conclusion, si les dispositifs relais donnent des résultats encourageants, il convient cependant de veiller à ce qu'ils ne deviennent pas des structures de relégation ou au contraire trop sélectifs sur les conditions d'admission des jeunes, au risque de laisser pour compte les cas les plus difficiles. En outre, une réflexion doit s'engager sur les modalités de réintégration des élèves.

Le soutien aux équipes doit être renforcé :

- par l'accompagnement des équipes notamment des centres médico-psycho-pédagogiques et des centres médico-psychologiques des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile (circulaire n° 00-141 du 4 septembre 2000) ;

- par des appuis pédagogiques (cf groupes de travaux nationaux disciplinaires) ;

- par un meilleur partenariat entre les équipes des classes relais et les équipes pédagogiques d'origine ou de réaffectation ;

- par une valorisation des travaux accomplis par les équipes des classes relais en terme de carrière et indemnitaire.